



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Sur le Président
le 3/01/05 JB*

PRÉFECTURE DE VAUCLUSE

Avignon, le 30 décembre 2004

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement et des affaires foncières
Affaire suivie par Mme Michèle DALMASSO
Tél. : 04 90.80.55.05
Télécopie : 04 90.80.55.28
Mail : michele.dalmasso@vaucluse.pref.gouv.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Le préfet de Vaucluse
à
M. le maire de Vedène - Président du SIDOMRA

Objet: UIOM de Vedène: plainte de M. Duchenoy

Nbre pièces	Désignation
1	réponse du 30 décembre 2004 à M. Duchenoy concernant l'objet susvisé.

Observations: transmis pour information

Soit le présent bordereau envoyé à M. le préfet de Vaucluse à titre d'accusé de réception
A *Vedène* reçu le *3/01/05*

Pour le préfet de Vaucluse et par délégation,
L'attaché délégué
[Signature]
Michèle Dalmasso

[Signature]



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE VAUCLUSE

Avignon, le 30 DEC. 2004

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement et des affaires foncières
Affaire suivie par Michèle DALMASSO
Tél. : 04 90.80 55.05
Télécopie : 04 90.80 55.28

Monsieur

Comme suite à mon courrier du 30 juillet 2004, je vous adresse, ci joint, le rapport du médecin inspecteur de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales établi en collaboration avec la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie Sud Est (CIRE) et qui conclut qu'en l'absence d'autres hypothèses à explorer, il a été décidé de ne pas poursuivre les investigations épidémiologiques.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,



Jean-Bernard BOBIN

M. Jacques Duchenois
111 Chemin de la Banastière
84270 Vedène

Analyse de cas de cancers sur le pourtour de l'UIOM de Vedène

1. Contexte

Par courrier du 22 juillet 2004, un particulier signale au Préfet du Vaucluse "un nombre de cancers qui lui paraît élevé dans la population résidant au pourtour de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Vedène".

Le déclarant, atteint lui-même d'un cancer ainsi que son épouse, fait mention de quatre autres personnes atteintes de cancers probables dans son voisinage. De plus, son souhait est de procéder à un dosage de dioxine dans le sang et de faire procéder à une enquête épidémiologique.

Le 30 juillet 2004, le Préfet du Vaucluse saisit la Ddass et demande de procéder à une enquête et réaliser les analyses nécessaires en collaboration avec la Drire. Cette dernière, en réponse au Préfet, donne un avis négatif quant à la réalisation d'une enquête épidémiologique sur le secteur (rapport de l'inspecteur des installations classées du 19 août 2004). La Ddass sollicite l'appui de la Cire Sud le 16 septembre 2004, qui demande des compléments d'informations, afin de pouvoir décider de la poursuite éventuelle de l'investigation. Ces éléments transmis le 5 novembre ont permis de réaliser ce rapport.

Vedène, commune située dans le département du Vaucluse, est composée de 8 673 habitants (recensement Insee 1999), avec une population relativement jeune : 16% des habitants sont âgés de 60 ans et plus (versus 22% pour le Vaucluse et 21% pour la France).

2. Méthodologie

La méthode de travail appliquée est basée sur le guide méthodologique pour l'évaluation et la prise en charge des agrégats spatio-temporels de maladies non infectieuses [1]. Ainsi, la démarche proposée est fondée sur le recueil progressif et hiérarchisé d'informations permettant de fixer des points d'étapes au cours desquels est décidée la pertinence de la poursuite ou non de l'investigation et d'engager ou non de nouvelles actions.

Les principales étapes décisionnelles qui ont été construites dans le cadre de cette investigation sont les suivantes :

- Evaluation sommaire de la déclaration.
- Validation des cas et de l'exposition
- Etude descriptive approfondie
- Compléments épidémiologiques

3. Résultats

3.1 – Etape n°1 : Evaluation sommaire de la déclaration

A ce niveau, il s'agit de :

- Réceptionner le signal et recueillir les informations de base (voir contexte).
- Décrire les cas signalés
- Investiguer sommairement l'environnement en recherchant l'existence de sources potentielles d'exposition à des facteurs de risque susceptibles d'expliquer la survenue rapprochée des cas dans le temps et dans l'espace.
- Analyser l'ensemble des données collectées
- Décider de la nécessité ou non de poursuivre l'investigation et passer, le cas échéant, à l'étape suivante.

3.1.1 – Description des cas

Les renseignements fournis précisent les diagnostics à un an et demi d'intervalle (début 2002 et juillet 2003) de 3 cas de cancers, dont 2 du sein, chez des adultes, 2 femmes et 1 homme âgés de 34 à 73 ans. Pour 2 cas, le diagnostic n'est pas confirmé.

Tableau 1 – Caractéristiques générales des cas de cancers

N°	Sexe	Année naissance	Age	Date de diagnostic	Diagnostic	Accord	Retenu
1	♀	31	73	Début 2002	cancer du sein	oui	oui cancer certain
2	♂	32	72	Décembre 2002 Juillet 2003	1- cancer de la vessie 2- cancer du colon	oui	cancer certain
3	♀	?	34	Février 2003	cancer du sein	oui (si demande)	oui cancer certain
4	♂	?	40	DCD Février 2003	cancer ORL type inconnu	-	cancer très probable
5	♀	?	âgée	DCD 2001-2002	inconnu	-	oui cancer possible

Ces cinq cas résident tous dans le même quartier.

Tableau 1bis – Caractéristiques générales des autres cas signalés

6	♂	?	?	?	Intervention mais non cancer	non	non cancer éliminé
7	♀	?	?	?	"se promène avec masque chimiothérapie"	non	non adresse inconnue trop peu d'éléments

Ces 2 cas supplémentaires signalés peuvent éliminés

Les personnes répertoriées résident au sud et entre 500 et 800 mètres de l'UIOM. La population de ce quartier représente une cinquantaine de personnes

3.1.2 - Investigation sommaire de l'environnement

Le site Internet de la Drire Provence-Alpes-Côte-d'Azur indique trois installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) recensées à Vedène.

- **La première**, également référencée dans la base de données Basol, est un entrepôt de produits agropharmaceutiques, produits toxiques, liquides inflammables, engrais et matières plastiques, implanté depuis 1980. Elle est basée dans une ZAC au sud du quartier où résident les cas.

Une évaluation de risque sanitaire (ESR) a été réalisée en 2001 et la situe en site classé Seveso 2 (à surveiller) en raison du risque de pollution accidentelle de l'air, de l'eau et du sol en cas d'épandage ou d'incendie.

Les sites dits SEVESO sont les installations soumises à autorisation les plus sensibles à cause de l'impact potentiel sur le voisinage en cas d'accident. Les règles applicables à ces sites sont particulièrement strictes en terme de sécurité.

- **La deuxième** est recensée dans le cadre de l'inventaire des tours aéroréfrigérantes selon les recommandations du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en vue de prévenir l'émission d'eau contaminée par legionella. Elle est située dans la même ZAC que la première, au sud du quartier où résident les cas.
- **La troisième** est l'UIOM, exploitée depuis 1995. L'exploitant souhaite augmenter sa capacité de traitement. Un 4^{ème} four équipé d'une cheminée est prévu pour le 1^{er} semestre 2006. Il viendra compléter les 3 lignes existantes (mise en service des lignes 1 et 2 en février 1995 et ligne 3 en février 1997).

Une ERS de l'installation [2] a permis de quantifier les apports de l'installation, d'identifier les origines d'un apport anormalement élevé et de pondérer les résultats (bruits de fond, historiques). Elle a montré que :

- ⇒ les niveaux de dépôts de dioxines furanes et métaux lourds mesurés sont faibles en terme d'impact sanitaire,
- ⇒ les concentrations mesurées dans l'air ambiant pour le cadmium, le plomb, le mercure, le nickel et le manganèse sont également faibles en terme d'impact sanitaire,
- ⇒ les limites de détection pour le chrome VI et l'arsenic n'ont pas pu être mesurées, mais qu'à partir de la modélisation des seuils atmosphériques, le risque est négligeable,
- ⇒ pour les poussières (PM10), les concentrations aux points de retombée maximum des émissions sont supérieures à la VTR mais doivent tenir compte de l'influence du trafic routier et d'autres causes non identifiées.

Les résultats montrent une forte convergence des zones de retombées atmosphériques pour les différents traceurs. Ils permettent également d'identifier un axe majoritaire de dispersion, associé aux vents du nord. Sur cet axe, la zone de retombées maximum est située à 250 mètres au sud des cheminées. Cette proximité est expliquée d'une part par la présence de bâtiments relativement hauts et d'autre part de phénomènes de turbulence météorologiques.

De plus, ces installations de traitement de déchets sont des établissements prioritaires qui font l'objet d'une inspection annuelle systématique de la part de la Drire. Les mesures et contrôles effectués dans ce cadre respectent globalement les seuils réglementaires.

L'exploitant de l'UIOM, à la demande de la Drire, a fait établir par l'INERIS une stratégie de surveillance des retombées atmosphériques de l'usine. Le projet de ce protocole, communiqué le 4 novembre 2004 à la Ddass, se base sur les résultats de l'ERS, notamment pour hiérarchiser les zones d'impact autour de l'UIOM. Dans ce cadre, une campagne de mesures de dioxines a été réalisée entre le 16 octobre et le 17 novembre 2003 et précise que les dépôts de dioxines, furannes et métaux lourds sont faibles en terme d'impact sanitaire.

3.2 - Analyse de l'ensemble des données collectées

Du point de vue sanitaire, il s'agit de rechercher l'existence éventuelle d'un risque particulier associé à la survenue de cancers chez des adultes dont un cancer du sein présent dans 2 cas, un cancer de la vessie et du colon chez une même personne, un cancer ORL et d'autres cancers de type inconnu. Ces cancers sont donc, hormis le cancer du sein, des cas isolés pour lesquels il n'est pas possible de tirer de conclusions épidémiologiques.

En ce qui concerne le cancer du sein, il est au premier rang des cancers féminins et représente 37,5 % de l'ensemble des nouveaux cancers chez la femme, avec un taux d'incidence standardisé de 88,9 pour 100 000 personnes-années. Son étiologie reste relativement inconnue, mais des facteurs génétiques, hormonaux et/ou environnementaux ont été identifiés [3]. Les facteurs de risques du cancer du sein les plus connus, en dehors des cancers familiaux, sont :

- L'âge : augmentation de l'incidence avec l'âge
- Le sexe : presque exclusivement féminin
- L'exposition aux oestrogènes
- Les antécédents personnels d'hyperplasie atypique
- La surcharge pondérale et la consommation d'alcool
- L'exposition à des radiations ionisantes

Du point de vue environnemental, les personnes signalées résident, entre 500 et 800 mètres au plus de l'usine. Or, l'ERS a montré que la zone de retombées maximum est située à 250 mètres au sud des cheminées. De plus, les études et contrôles réguliers sur le site concluent à des niveaux de dépôt faible en terme d'impact sanitaire. La Drire, également sollicitée dans ce dossier par la Préfecture, a donné un avis négatif quant à la réalisation d'une enquête épidémiologique sur le secteur.

D'autre part, en réponse au plaignant sur sa demande de dosage de dioxine dans le sang, il est rappelé qu'il n'existe pas à ce jour en France de données biologiques permettant de considérer le résultat de l'analyse qui pourrait être réalisée comme normal ou anormal. L'InVS réalise actuellement une étude multicentrique autour d'incinérateurs afin d'obtenir cette information. A ce jour, les études ayant mesuré l'imprégnation de la population autour d'incinérateurs font état d'une forte hétérogénéité dans les résultats de mesure des dioxines et si la mesure des dioxines dans le sang peut être un indicateur d'exposition à ces molécules, il n'existe pas à ce jour une bonne connaissance de la valeur prédictive de cette analyse en terme de risque sanitaire.

4. Conclusions

Les types de cancer incriminés ne sont pas connus comme étant liés à une exposition à des émissions d'UIOM, hormis le cancer de la vessie [4].

L'impact sanitaire de l'UIOM sur les cancers signalés peut donc être à priori exclu compte tenu à la fois du type de cancer et à la fois des études environnementales réalisées autour de l'UIOM.

Le lieu de résidence ne peut, de façon isolée, conclure pour être considéré comme un facteur de risque cancérigène. D'une part, l'adresse de ce lieu au moment du diagnostic n'est pas forcément la même que celle où les personnes ont vécu au cours de la phase de cancérogenèse et d'autre part, les personnes peuvent avoir été exposées par d'autres sources, notamment professionnelles, au cours de cette phase.

Le cancer est une cause très fréquente de morbidité et de mortalité en France. Son incidence augmente avec l'âge et il est responsable d'environ 25% des décès en France tous âges confondus.

En conséquence, et en l'absence de nouvelle hypothèse à explorer, il a été décidé de ne pas poursuivre les investigations épidémiologiques et environnementales.

Bibliographie

- [1] P. Germonneau, H.Tillaut, E. Gomes Do Espirito Santo. Guide méthodologique pour l'évaluation et la prise en charge des agrégats spatio-temporels de maladies non infectieuses. Institut de veille sanitaire. Juillet 2004.
- [2] Rapport Ineris-DRC-04-51911-ERSA/CMa-N°24 ERS_Vedene_R-Final.
- [3] L.Remontet, A Buemi, M.Velten, E.Jougla, J.Estève. Evolution de l'incidence et de la mortalité par cancer en France de 1978 à 2000. Réseau français des registres du cancer, Francim Hôpitaux de Lyon, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Inserm, Institut de veille sanitaire. Septembre 2002.
- [4] N. Bonvallou, F; Dor. Incinérateurs et santé. Guide pour la conduite à tenir lors d'une demande locale d'investigations sanitaires autour d'un incinérateur d'ordures ménagères. Institut de veille sanitaire. Juillet 2003.